

Rentrée scolaire 2026/2027

Informations concernant les inscriptions au Lycée Jean Vigo en classes de :

- Seconde Générale et Technologique, 1^{ère} Technologique
- Seconde Professionnelle et 1^{er} CAP.

Les **résultats d'affectation** en classe de seconde et 1^{ère} technologique seront communiqués aux familles par la Direction Académique le **mardi 30 juin** sur « scolarité services ».

1) L'inscription sur « SCOLARITE SERVICES »

Elle doit être effectuée par les responsables légaux entre le 30 juin (affectation) et le 03 juillet. Outre cette procédure de télé-inscription il vous sera demandé de **vous déplacer au lycée accompagné de votre enfant** pour accomplir diverses formalités administratives.

2) Les inscriptions

Elles auront lieu au Lycée **selon le planning défini par les services des Vies Scolaires**. Le lycée **vous contactera à partir du 30 juin par téléphone afin de vous proposer un jour et une heure de rendez-vous** pour l'inscription de votre enfant **du mercredi 01 juillet au vendredi 03 juillet**.

3) Documents et informations à fournir avec le dossier d'inscription

a) Obligatoires :

- Photocopies du livret de famille (naissance élève et filiation)
- Photocopies du carnet de santé (page vaccinations) + N° de sécurité sociale + nom et adresse du médecin traitant,
- Photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité
- Photocopie de l'ASSR2
- Un chèque de 16 € à l'ordre de la Maison des lycéens M.D.L. pour améliorer le cadre de vie des élèves, participer financièrement aux sorties scolaires...
- l'attestation d'assurance (responsabilité civile) pour l'année à venir (peut être fournie à la rentrée selon les compagnies)
- Une adresse mail des responsables légaux et une adresse mail de l'élève valides pour la demande de carte jeune si nécessaire
- Un R.I.B

b) Selon le cas

- Les photocopie du jugement de divorce
- La notification en cas de placement de l'élève (+coordonnées du service social ou judiciaire ayant pris la décision)
- Photocopies **carte vitale et mutuelle** pour ceux qui demandent une place en **internat**

4) Suivi particulier de l'élève : PAI / PAP / PPS (à préciser le jour de l'inscription)

Les élèves concernés par la mise en place ou par le renouvellement d'un :

- **PAI médical** (projet d'accueil individualisé) : faire compléter par le médecin traitant un PAI vierge puis le remettre dès la rentrée à l'infirmière du lycée avec la prescription et les médicaments. Email : sylvie.herat@ac-toulouse.fr
- **PAP** (plan d'accompagnement personnalisé) prendre rdv dès la rentrée avec le professeur principal de la classe pour le mettre en place, le renouveler ou le mettre à jour.
- **PPS** (projet personnel de scolarisation) se rapprocher de l'infirmière à la rentrée.

5) La Carte Jeune

Elle doit être **commandée par les familles** via le site : <https://www.laregion.fr/-cartejeune-dès le 8 juin>. La carte mise en place par le Conseil Régional permet à tous les lycéens de la région d'obtenir des aides financières comme la lecture de loisirs (15€) l'acquisition d'une licence sportive 15€ ou encore l'acquisition de l'Ordilib du Conseil Régional ; une fois obtenue, elle est valable pour l'ensemble de la scolarité à Jean Vigo. Elle est **obligatoire pour accéder à l'établissement et au restaurant scolaire**. Les manuels scolaires seront pris en charge par le Conseil Régional. Ils seront distribués aux élèves sous forme de prêts dans les premiers jours de la rentrée et devront être restitués à la fin de l'année scolaire. Si vous rencontrez des difficultés, un « stand » carte jeune sera mis en place au lycée pendant les jours d'inscription afin de vous accompagner dans ces démarches.

6) Fournitures Scolaires.

Les listes de fournitures seront communiquées aux élèves dès la première semaine de cours.

7) Association sportive (AS)

Les élèves intéressés par l'association sportive pourront se faire connaître dès la rentrée auprès de leur professeur. Les entraînements ont lieu le soir après 18h, les rencontres ou matchs les mercredis après-midi.

8) Section européenne (pour le lycée Général uniquement) et autres options

Les familles avaient **jusqu'au 7 juin 2026** pour transmettre à l'établissement un dossier constitué.

9) Transports scolaires Les inscriptions ouvrent le 8 juin 2026 pour l'année 2026-2027 pour tous les jeunes scolarisés de la Com'com afin de bénéficier des transports scolaires gratuits.

Cas 1 : déplacements à l'intérieur de la communauté de communes Millau Grands Causses vers le lycée : transport-scolaire.cc-millaugrandscausses.fr

tél. 05.65.61.40.20 ou mail : transports@cc-millaugrandscausses.fr

Cas 2 : déplacements de l'extérieur vers la Communauté de communes Millau Grands Causses : **Le transport scolaire régional est gratuit** pour toute inscription avant le 31 juillet, pour les élèves internes ou externes, dès lors qu'ils répondent aux conditions prévues par le règlement des transports scolaires.

Inscription : www.lio-occitanie.fr/transport-scolaire-aveyron **du 15 juin au 31 juillet 2026.**

A compter du 1er août, une participation forfaitaire exceptionnelle aux frais de transport scolaire pour inscription tardive de 25€ sera demandée aux familles.

Cas 3 : déplacements dans Millau ou Creissels vers un établissement desservi par le réseau urbain Moi : Le réseau est gratuit pour tous et aucune carte n'est nécessaire, l'accès est libre et gratuit. *Pour les élèves de Millau résidant avenue de Millau-Plage, Avenue de l'Aigoual et rue des Aumières Hautes, non desservis par le réseau urbain MiO, se reporter au cas 1 (demander une carte scolaire sur le site transport-scolaire.cc-millaugrandscausses.fr).*

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter les Conseillères Principales d'Éducation Mme Cartailac au 05/65/59/53/27 (pour le lycée général et technologique). Mme Harlé au 05/65/59/53/12 ou 05/65/59/53/19 (pour le Lycée Professionnel).

Le Proviseur,
P. CROS